



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos (Espagne), se consacre à la défense des femmes face à la violence sexiste, notamment sa forme extrême, le féminicide. Depuis des années, nous participons à de nombreux séminaires, projets et activités mis au point en Amérique latine, en collaboration avec des experts indépendants, des juges, des procureurs, des spécialistes de la criminalistique, des institutions latino-américaines, la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains (COMJIB), le Conseil des ministres des affaires féminines du Système d'intégration de l'Amérique centrale, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Haut-Commissariat), entre autres. Par ailleurs, nous sommes parrainés par le bureau chargé des droits de l'homme au Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération et l'Université Carlos III de Madrid.

Il est manifeste que, dans le cas du féminicide, les enquêtes appropriées font défaut, ce qui est facteur d'impunité. Cette impunité non seulement décourage l'obéissance à la loi mais aussi mène à la violence structurelle à l'égard des femmes. De ce point de vue, il est impératif, s'agissant du féminicide, que les États disposent d'instruments et de procédures standardisés, qui permettent d'améliorer l'efficacité des enquêtes, la collecte des données et l'application des meilleures pratiques.

L'élaboration de protocoles contenant des recommandations communes sur les questions de criminalistique et de pathologie légale, les indices et la conservation des preuves, la recherche médico-légale, l'identification des corps et des restes humains ainsi que sur la création de banques de données génétiques viendra renforcer tant les processus d'enquête que l'action pénale tendant à punir les personnes responsables de ces types de crimes.

En revanche, ces mesures seront insuffisantes si les principes suivants ne sont pas renforcés dans le cadre d'un système national, soit le droit à l'accès à la justice et le droit pour les victimes et leurs familles ne disposant pas des ressources voulues d'être représentées en justice gratuitement, et la garantie d'accès à des avocats à tous les processus et procédures liés à la violence sexiste.

La Federación et l'Université Carlos III de Madrid, en collaboration avec des associations, des universités, des organisations et des experts d'Amérique latine spécialisés dans les domaines multidisciplinaires de la violence sexiste, sous le parrainage du bureau chargé des droits de l'homme au Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, élaborent un modèle de protocole pour la conduite d'enquêtes efficaces sur le féminicide en Amérique latine afin de prévenir le féminicide, d'enquêter à ce sujet, et de suivre et punir les auteurs, tout en promouvant les droits des victimes et de leurs familles à une procédure régulière.

Le modèle de protocole vise à établir un guide des pratiques appropriées, des procédures essentielles et des règles fondamentales à l'attention des magistrats de toute l'Amérique latine. Tout en interprétant les réglementations en vigueur dans chaque pays, cet instrument permettra aux femmes victimisées en situation précaire d'avoir accès à la justice, en leur garantissant une protection judiciaire et une procédure régulière effectives. Adoptant la méthodologie qui a permis d'aboutir aux protocoles d'Istanbul et du Minnesota, il sera un outil de référence pour les États d'Amérique latine. Une fois qu'un consensus aura été réalisé dans les pays de la

région et que le modèle de protocole sera connu de la société civile, il sera soumis au Conseil des droits de l'homme, et encouragera la participation des institutions internationales, des organisations régionales et de la société civile en vue de sa présentation finale, au niveau universel, devant l'Assemblée générale.

Dans le cadre de ce projet, les premiers ateliers d'experts multidisciplinaires d'Amérique latine ont été organisés à l'Université Carlos III à Getafe (Madrid) pour démarrer le projet. Trois ateliers multidisciplinaires ont été tenus les 27 et 28 juin 2011, avec la participation du bureau chargé des droits de l'homme au Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, de la Conférence ibéro-américaine des ministres de la justice, du bureau du Haut-Commissariat en Colombie et du bureau régional du Haut Commissariat pour l'Amérique centrale. En juillet 2011, le Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération a également organisé des séminaires à Cartagena de Indias (Colombie), pour débattre des violences sexistes entraînant la mort.

En 2011 et 2012, la Federación a tenu des réunions avec ONU-Femmes, le Haut-Commissariat, la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales spécialisées. Elle a par ailleurs organisé plusieurs ateliers à Madrid réunissant des experts multidisciplinaires, des hommes de loi, des spécialistes de la police technique et scientifique et des psychiatres spécialisés dans la formation en matière de violence sexiste et de féminicide ainsi qu'en matière de prévention de ces crimes.

En juin 2012, un atelier d'experts multidisciplinaires ibéro-américains, organisé par le bureau régional du Haut-Commissariat pour l'Amérique centrale avec l'assistance d'ONU-Femmes et de la Federación, s'est déroulé à Panama. Il a bénéficié de la présence de représentants espagnols, notamment de la participation particulière d'experts en matière de recherches légales, spécialisés dans la formation aux questions de féminicide en Amérique latine et à sa prévention. L'objet de l'atelier était de débattre du premier document régional contenant des recommandations sur l'instrument, sa portée, les enquêtes sur le terrain et la réparation, et de l'élaborer.

Le 25 juin 2012, la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, M^{me} Rashida Manjoo, a présenté au Conseil des droits de l'homme à Genève son rapport sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences. Elle déclare dans le rapport qu'en dépit d'une jurisprudence progressiste développée par les instances régionales des droits de l'homme, il n'existe souvent aucun mécanisme chargé de coordonner la mise en oeuvre des jugements au niveau national, certaines autorités affirmant qu'en l'absence d'une loi qui porterait spécialement sur l'exécution, les jugements sont sans effet. Le rapport fait valoir qu'afin de faciliter le respect des décisions de justice, il est nécessaire de mettre en place une norme internationale applicable aux enquêtes sur le féminicide, qui assure ce respect et soit accompagnée d'une garantie de non-répétition. Un protocole d'action destiné à la magistrature, aux procureurs et aux organismes politiques peut définir des directives pour la prévention des incidents de féminicide et la conduite d'enquêtes à leur sujet.

L'Agence espagnole de coopération internationale au développement a tenu un autre atelier du 24 au 27 septembre 2012 à La Antigua (Guatemala), organisé par la

Federación et l'Université Carlos III, sous les auspices du bureau chargé des droits de l'homme au Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération. Des experts multidisciplinaires, des professionnels de la justice, des institutions d'État et des organisations régionales ont participé à cet atelier, dont l'objet était de rassembler des informations et observations visant à faire progresser la création du modèle de protocole à l'aide de recommandations communes sur l'efficacité en matière de conduite d'enquêtes et de rassemblement d'une documentation portant sur les actes d'extrême violence dirigés contre les femmes pour des raisons sexistes.

L'atelier ci-dessus a été évoqué lors de la vingt et unième session du Conseil des droits de l'homme, et, le 20 septembre, une déclaration a été approuvée dans laquelle il était déclaré que l'absence d'enquêtes sérieuses menait à l'impunité, l'une des causes premières de la poursuite de ces crimes. C'est pourquoi la mise au point de directives internationales pour la documentation et les enquêtes portant sur les assassinats à base sexiste, assurant le respect de la loi et s'accompagnant d'une garantie de non-répétition, est nécessaire. Ces directives, qui pourront être utilisées par le personnel judiciaire, les magistrats du parquet spécialistes de l'application des lois et les organismes politiques, peuvent renforcer tant les processus d'enquête que la procédure pénale instituée aux fins de punir les auteurs de ces crimes. Certaines initiatives s'efforcent de répondre à ce besoin, notamment le modèle de protocole pour l'efficacité des enquêtes en matière de féminicide, qui est élaboré ce mois de septembre, au Guatemala, par des experts multidisciplinaires de la société civile spécialisés dans la violence sexiste (experts en criminalistique, experts juridiques et enquêteurs), avec l'assistance d'ONU-Femmes et du Haut-Commissariat.

Un projet est actuellement mis au point sur la base des recommandations et conclusions découlant de l'atelier qui s'est déroulé au Guatemala. D'autres données et apports seront fournis par des experts d'Amérique du Sud, et les futurs ateliers tenus avec les membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et États associés. Il est prévu de tenir le prochain atelier en janvier 2013, au Brésil.

Pour conclure, le modèle de protocole pour l'efficacité des enquêtes sur le féminicide menées en Amérique latine est important du point de vue des États en ce qu'il traduira les recommandations de la plupart des experts en la matière, et donc aidera les États à mener des enquêtes efficaces dans le but de limiter les nombreux cas d'impunité liée à des actes criminels d'extrême violence et de féminicide dans la région, et de la prévenir. De même, nous espérons que la communauté internationale réservera un accueil favorable à ce document de sorte que les directives relatives aux enquêtes sur le féminicide puissent être acceptées en tant que normes internationales.